



MAIRIE D'ARFONS
5, RUE DE LA MAIRIE
81110 ARFONS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le 16 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le seize février à 18 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard PINEL, Maire.

Etaient présents, Mr Gérard PINEL Maire, Mme Bernadette ROUANET, Mrs Jacques GAYDA, Philippe COUZINIE, Gerard AZAIS, Baptiste DUBOIS, Jérôme GASTOU, Dimitri BARAILLE, Pierre PORTES.

Absent excusé : Mr Jean-Michel DOUDIES procuration à Philippe COUZINIE.

Mr Pierre PORTES est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 05 janvier 2024.

Le procès-verbal de la réunion du 05 janvier 2024 est adopté à l'unanimité

Mr PORTES indique que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance, et signé par le président et le secrétaire. Il est publié sous forme électronique lorsque la commune dispose d'un site internet et il est par ailleurs tenu à disposition du public. Ces formalités sont accomplies dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle le procès-verbal a été approuvé.

Loyer BAR-RESTAURANT ARFONS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le montant du loyer du nouveau bâtiment du bar-restaurant - construction est prévue durant la période 2024-2025 afin de finaliser les dossiers de demande de subvention.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident

- A l'unanimité des membres de fixer le montant du loyer du nouveau bar-restaurant à 200,00 € mensuel soit 2 400,00 € annuel

Validation du tracé du sentier PDIPR de L'Alzeau

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention d'autorisation de passage d'itinéraires de randonnées pédestres en forêt domaniale de la Montagne Noire.

Il présente le tracé retenu, la signalétique ainsi que le mobilier du sentier de l'Alzeau dans le cadre du PDIPR (*Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée*) après étude avec la Communauté de Communes aux Sources du Canal du Midi.

Après estimation, le montant du projet s'élève à 4.000, 00 € H.T.

Oui l'exposé et pris connaissance du projet, le Conseil Municipal à 8 voix pour - 2 abstentions des membres valide le tracé du sentier de l'Alzeau ainsi que sa signalétique et mobilier

-Coût estimatif de l'opération 4 000,00 € HT

Modification du tracé du sentier PDIPR de L'Alzeau – demande d'inscription au PDIPR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le classement du sentier de l'Alzeau dans le cadre du PDIPR – convention signée entre la Communauté de Communes aux Sources du Canal du Midi et la FFRandonnée Occitanie

Il indique que ce sentier a fait l'objet d'une modification et propose au conseil Municipal de demander son classement aux sentiers de randonnées dans le cadre du PDIPR (*Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée*)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable :

- A 8 voix pour - 2 Absentions

Acquisition d'un saleur pour la voirie communale

Monsieur PORTES Pierre, 1^{er} adjoint au maire indique au Conseil Municipal que le saleur de la mairie est défectueux et qu'il est nécessaire d'acquérir un nouveau saleur pour le déneigement de la voirie communale.

Il présente les devis reçus :

- SEGUIER FOULQUIER : 2 150,00 € H.T.- 2 580.00 € TTC
- OULMIERE : 1 650.00 € H.T. – 1 980.00 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident

- A l'unanimité, d'acquérir un nouveau saleur et d'inscrire la somme nécessaire, soit 2 600,00 € au budget primitif 2024 de la commune.

Travaux Bar-Restaurant-plan de financement – demande de subvention DETR-CD81-LEADER

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal de la décision du choix du projet Bar-Restaurant lors de la séance en date du 27/05/2022 pour l'option 2 : démolition et reconstruction.

Après estimation, le montant des études et travaux s'élève à 620 000,00 € H.T.

Le conseil municipal a approuvé le projet qui lui a été présenté.

Monsieur le Maire présente un nouveau plan de financement au Conseil Municipal.

Après avoir Ouï l'exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres décide de délibérer comme suit :

1) Approuve plan de financement. :

-Coût estimatif de l'opération 620 000,00 € HT

Subventions :

- DETR : montant demandé : 50 % : 310 000,00 €
- Conseil Départemental : 20 % : 124 000,00 €
- LEADER – 10 % sur 395 007,00 € (hors démolition) : 39 500,00 €
- Autofinancement : 146 500,00 € H.T.
 - Sollicite l'octroi d'une aide à l'Etat dans le cadre de la DETR d'un montant de 310 000,00 €
 - Sollicite l'octroi d'une aide au Conseil Départemental dans le cadre du FDT d'un montant de 124 000,00 €
 - Sollicite l'octroi d'une aide de la Région Occitanie dans le cadre du LEADER d'un montant de 39 500,00 €

2) S'engage à inscrire au budget 2024 de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux et ouvrages à réaliser.

3) Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Après avoir Ouï l'exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres décide de délibérer comme suit :

4) Approuvé plan de financement. :

-Coût estimatif de l'opération 620 000,00 € HT

Subventions :

- Aide Région - LEADER – montant demandé : 10 % sur 395 007,00 € (hors démolition) : 39 500,00 €
- DETR : 50 % : 310 000,00 €
- Conseil Départemental : 20 % : 124 000,00 €
- Autofinancement : 146 500,00 € H.T.

5) Sollicite l'octroi d'une aide de la Région Occitanie dans le cadre du LEADER d'un montant de 39 500,00 €

- 6) S'engage à inscrire au budget 2024 de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux et ouvrages à réaliser.
- 7) Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Proposition de classement du bar-restaurant en « Bistrot de Pays »

Mr le maire informe le conseil municipal de la possibilité de classer le futur bar-restaurant en « Bistrot de Pays » une fois le bâtiment construit.

Le conseil municipal décide de reporter cette décision ultérieurement.

Fin de séance à 19H 45

Le Maire,
Gérard PINEL



Le secrétaire,
Pierre PORTES

